

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Convocation du 4 mai 2018

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2018

- Délibération à prendre pour :
 - o Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération Amiens Métropole (travaux de gestion des eaux pluviales)
 - o Statuts du SMSOA (SISCO de Pissy)
 - o Autorisations spéciales d'absence pour le personnel communal
- Informations – Questions diverses

Etaient présents : Mmes BROCHARD Jocelyne, DUPUIS Françoise, LEQUIEN Huguette, DEROO Dorothée, PAILLART Pauline, GUIDÉ-BRETET Noëlle, MM. POIRET Philippe, VINDEVOGEL Laurent, LESIEUR Patrick, FLOREK Sébastien.

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à dix-neuf heures trente, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de la commune de Pissy, sous la présidence de Monsieur Philippe POIRET, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a donc pu délibérer valablement.

Madame BROCHARD Jocelyne est nommée secrétaire de séance, avec l'approbation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ajouter un sujet :

- Nomination du coordinateur communal pour la campagne de recensement qui doit avoir lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Le Conseil accepte le point supplémentaire à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2018

Le procès-verbal communiqué préalablement à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

Délibération pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération Amiens Métropole (travaux de gestion des eaux pluviales)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier transmis par la Préfecture concernant l'enquête publique qui se déroule du 14 mai 2018 au 15 juin 2018 inclus sur le territoire de PISSY.

La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a présenté une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, en vue de réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Pissy (secteur de la rue Lamblin et croisement des rues de l'Enclos et des Hayures).

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique.

Ce projet comprend l'agrandissement du tampon d'orage ainsi qu'une nouvelle mare. Ces travaux démarreront au mois d'octobre.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et un extrait de la délibération prise sera transmis auprès des services de la Préfecture de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales (rue Lamblin et croisement des rues de l'Enclos et des Hayures).

Délibération pour l'approbation des statuts du SMSOA

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du SMSOA.

Les Communes de Bovelles et Clairly-Saulchoix doivent être intégrées au sein du SISCO, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Les statuts fixent les modalités d'existence et d'organisation du Syndicat.

Il est à noter que la part contributive des communes adhérentes est modifiée et se répartie de la manière suivante :

- 40 % du budget répartis sur le nombre d'élèves au lieu de 25 % auparavant
- 60 % du budget répartis sur le nombre d'habitants au lieu de 75 % auparavant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les statuts du Syndicat Mixte Scolaire Ouest Amiens SMSOA et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence du personnel communal

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Maire propose à compter de l'enregistrement de la délibération de retenir les autorisations d'absence énumérées ci-dessous :

NATURE DE L'ÉVÈNEMENT	DURÉES PROPOSÉES
Liées à des évènements familiaux	
Mariage ou Pacs de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage ou Pacs d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Mariage ou Pacs d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	0 jour
Décès, obsèques ou maladie très grave du conjoint (concubin ou pacsé)	3 jours ouvrables
Décès, obsèques ou maladie très grave d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
Décès, obsèques ou maladie très grave du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
Décès, obsèques ou maladie très grave des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès, obsèques ou maladie très grave du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès, obsèques ou maladie très grave d'un frère, d'une sœur de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès, obsèques ou maladie très grave d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur de l'agent ou du conjoint	0 jour
Liées à des évènements de la vie courante et des motifs civiques	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	1 jour ouvrable
Don du sang	0 jour
Déménagement du fonctionnaire	1 jour ouvrable
Représentant de parents d'élève aux conseils d'école, d'administration, de classe...	0 jour
Enfant malade de moins de 12 ans sur justificatifs médicaux	5 jours ouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire et le charge de l'application des décisions prises.

Délibération nommant le coordinateur communal pour la prochaine campagne de recensement de la population

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la prochaine campagne de recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Avant le 31 mai 2018, le coordinateur communal devra être renseigné dans l'application informatique OMER.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Nathalie LEPEINGLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Nathalie LEPEINGLE en tant que coordinateur communal.

Informations

- Monsieur le Maire informe les conseillers d'une lettre d'Amiens métropole proposant une aide financière pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Le montant des travaux est plafonné à 8 000 euros TTC avec une aide de 50 % (soit 4 000 € TTC)

Le Maire propose d'organiser une réunion publique invitant les habitants à rencontrer les services d'Amiens métropole sur ce dossier afin de les aider dans leur démarche.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'évènement « marionnettes en chemin », le samedi 2 juin de 14 h à 17 h est organisé un atelier découverte de la marionnette (enfants de plus de 12 ans) et à 19 h d'un spectacle de marionnettes à la salle des fêtes (entrées 5 euros)
- Le spectacle de Noël aura lieu le 8 décembre au lieu du 15 décembre.
- Monsieur le Maire transmet aux conseillers une lettre pour des demandes de lots nécessaires à la fête communale.

Questions diverses

- Madame Pauline PAILLART s'interroge sur la disparition des sujets en bois réalisé par l'agent communal. Monsieur le Maire l'informe que des sujets ont été volés et d'autres dégradés c'est pourquoi ils ont été enlevés temporairement. Ils devraient agrémenter de nouveau le village lors du passage du jury en août – septembre.
- Madame Pauline PAILLART souhaiterait connaître la date de commencement des travaux rue des Hayures. Monsieur le Maire l'informe qu'ils débiteront au premier semestre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.